

## CONVENTION DE COLLABORATION SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE

Entre les soussignées:

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Gafsa (ENIGA)

Représenté par son Directeur, Monsieur le Professeur Anas BOUGUECHA

Et Laboratoire de Recherche Technologie, Energie et Matériaux Innovants (TEMI) de la Faculté des sciences de Gafsa (FSG).

Représentée par son Directeur, Monsieur Rached BEN YOUNES

### PREAMBULE

Considérant:

Les accords de coopération entre l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Gafsa (ENIGA) et le Laboratoire de Recherche Technologie, Energie et Matériaux Innovants (TEMI) à la Faculté des Sciences de Gafsa (FSG).

Les dispositions législatives et réglementaires qui régissent l'enseignement supérieur des deux établissements, les parties contractantes, convaincus de la nécessité de promouvoir et de renforcer la coopération, la communication réciproque d'informations, l'amélioration de programmes de recherche et d'éducation; désireuses d'établir et de promouvoir des relations régulières dans les domaines relevant de leurs compétences, notamment scientifiques et culturels dans le cadre institutionnalisé, il est convenu ce qui suit:

### Article 1: Objet

Les enseignants chercheurs de l'ENIGA ont l'accès pour le TEMI dans le cadre des projets communs de recherche et d'encadrement pédagogique.



## Article 2: Objet

Les étudiants de l'ENIGA ont l'accès pour le TEMI durant la période de projet de fin d'année (PFA) et de projet de fin d'étude (PFE) pour réaliser leurs travaux.

## Article 3: Objet

La présente convention est établie pour une durée d'une année universitaire et renouvelable automatiquement, sauf dénonciation par écrit trois mois au moins avant la fin de l'année universitaire.

## Article 4: Objet

En cas de litige, les parties signataires ont recours à une solution à l'amiable.

Gafsa, le 04/09/2023

**Le Directeur de l'ENIGA**

  
**Le directeur**  
**Anas BOUGUECHA**



**Le Directeur du TEMI**

  
**Directeur du laboratoire**  
**de recherche TEMI**  
**Rached BENYOUNES**

